

**SODEK-SICAR**

---

***RAPPORT ANNUEL***

***EXERCICE 2004***

---

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mr Riadh ABIDA

## **ADMINISTRATEURS**

Conseil Régional du Gouvernorat de Kasserine

Municipalité de Kasserine

Société d'Investissement et de Développement du Centre-Ouest  
(SIDCO-SICAR)

Banque de l'Habitat  
(B H )

Banque Tuniso-Lybienne  
(B T L )

Compagnie de Tunisie et des Emirats d'Investissement  
(C T E I )

Tuniso-Séoudienne de Participations et d'Investissement  
(T S P I )

M Ahmed LAHBIB

Société Tunisienne de Banque  
(S T B )

Banque du Sud  
(B S )

Mr Mohamed Hatem HACINE

Mr Habib RMILI

## **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Société d'Audit et de Management

**PREAMBULE**

**I. CAPITAL SOCIAL DE LA SODEK-SICAR**

- 1.1. Le capital au 31 12 2004
- 1.2. Evolution des capitaux propres

**II. LA SODEK-SICAR DANS SON ENVIRONNEMENT**

- 2.1. Le bilan 2004 en matière d'investissement
- 2.2. Aperçu sur le schéma de développement relatif à l'année 2005
- 2.3. Rôle des SICAR à vocation régionale
- 2.4. Les fonds capitaux à risque

**III. LES ACTIVITES DURANT L'EXERCICE 2004**

- 3.1 Les demandes de participation
- 3.2. Les approbations-décaissements
- 3.3. Le portefeuille de la SODEK
- 3.4. Suivi des prises de participation
- 3.5. Utilisation des fonds capitaux à risques
- 3.6. L'évolution prévisible de l'activité de la société

**IV. LES ETATS FINANCIERS AU 31.12.2004**

- 4.1. Bilans comparés
- 4.2. Etats de résultat comparés
- 4.3. Etats de flux de trésorerie comparés

**V. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**VI. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

*Messieurs,*

*En exécution des dispositions légales en vigueur et conformément à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte, au nom de notre Conseil d'Administration, de l'activité de votre société et soumettre à votre approbation le bilan et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2004.*

*Auparavant, permettez-moi de vous présenter l'environnement dans lequel a évolué notre société durant cet exercice.*

*Vous réitérant mes salutations, je forme le souhait de voir nos travaux aboutir à des résolutions permettant le développement de notre société.*

***CAPITAL SOCIAL DE LA SODEK-SICAR***

## I. CAPITAL SOCIAL DE LA SODEK

### 1.1. Le capital social au 31.12.2004 :

Après la dernière augmentation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 janvier 2003, le capital social de la SODEK s'élève à 1 000 000 Dinars divisé en 200 000 actions ordinaires de 5 Dinars de nominal chacune, dont 6090 actions ordinaires correspondant à 73 910 droits d'attribution rompus

**Tableau N°1 : Capital social de la SODEK au 31.12.2004**

**Nominal de l'action : 5 Dinars**

Les actionnaires	Nombre	Nbre D.A. <sup>1</sup> rompus	Nbre d'actions	Montant (D.T.)	%
BH	1	5 218	21 218	106 090	10,609
SIDCO	1	5 218	21 218	106 090	10,609
BTL D	1	5 218	21 218	106 090	10,609
CTEI	1	2 609	10 609	53 045	5,305
BTK D	1	2 609	10 609	53 045	5,305
STB	1	2 609	10 609	53 045	5,305
TSP I BS)	1	2 609	10 609	53 045	5,305
	1	5 000	5 000	25 000	2,500
<b>Total institutions financières</b>	<b>8</b>	<b>31 090</b>	<b>111 090</b>	<b>555 450</b>	<b>55,545</b>
Conseil Régional du Gouvernorat de Kasserine	1	436	32 436	162 180	16,218
UTAP Kasserine	1	609	8 609	43 045	4,305
UTICA	1	5 000	5 000	25 000	2,500
Municipalités	9	11 700	11 700	58 500	5,850
<b>Total organismes régionaux</b>	<b>12</b>	<b>17 745</b>	<b>57 745</b>	<b>288 725</b>	<b>28,873</b>
Autres actionnaires détenant entre 200 et 2000 actions	27	14 355	14 355	71 775	7,178
Actionnaires détenant entre 100 et 199 actions	5	513	513	2 565	0,257
Actionnaires détenant entre 50 et 99 actions	4	282	282	1 410	0,141
Actionnaires détenant entre 25 et 49 actions	23	808	808	4 040	0,404
<b>Total actionnaires entre 25 et 2000 actions</b>	<b>59</b>	<b>15 958</b>	<b>15 958</b>	<b>79 790</b>	<b>7,979</b>
Actionnaires détenant entre 20 et 24 actions	32	669	669	3 345	0,335
Actionnaires entre 10 et 19 actions	175	2 113	2 113	10 565	1,057
Actionnaires entre 5 et 9 actions	301	1 812	1 812	9 060	0,906
Actionnaires détenant chacun 4 actions	204	816	816	4 080	0,408
Actionnaires détenant chacun 3 actions	214	642	642	3 210	0,321
Actionnaires détenant chacun 2 actions	787	1 574	1 574	7 870	0,787
Actionnaires détenant chacun 1 action	1 491	1 491	1 491	7 455	0,746
<b>Total actionnaires entre 1 et 24 actions</b>	<b>3 204</b>	<b>9 117</b>	<b>9 117</b>	<b>45 585</b>	<b>4,559</b>
<b>Actions des droits d'attributions rompus</b>		<b>73 910</b>	<b>6 090</b>	<b>30 450</b>	<b>3,045</b>
<b>Total</b>	<b>3 283</b>		<b>200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,000</b>

<sup>1</sup> D A Droits d'Attribution

## 1.2. Evolution des capitaux propres et des affectations des résultats durant les 3 derniers exercices :

### - Accès à l'Assemblée Générale Ordinaire

Conformément aux statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant à la date de la convocation de l'Assemblée au moins 10 actions libérées des versements exigibles. Tous les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à 10, pour être admis à l'Assemblée, pourront se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau selon les mêmes formes que la première. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quelque soit le nombre d'actions représentées, mais elle ne peuvent porter que sur les questions mises à l'ordre du jour de la première réunion.

Il est à préciser que le nombre d'actionnaires de la société possédant 10 actions et plus s'élève à 286.

### - Evolution des capitaux propres de la société

L'évolution des capitaux propres ainsi que des affectations de résultats durant les trois derniers exercices, se présentent comme suit :

**Tableau n° 2 : Evolution des capitaux propres de la SODEK**

Unité Dinars

Année	2001	2002	2003
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	1 013 510,000	1 023 875,000	1 000 000,000
Réserves légales	5 126,129	6 529,493	7 070,960
Réserves	97 396,462	136 340,810	63 103,686
<b>Affectation de résultat</b>			
- Bénéfice à affecter	28 067,282	10 829,343	3 655,020
- Réserves légales	1.403,364	541,467	182,751
- Reliquat	26 663,918	10 287,876	3.472,269
- Fonds social	---	2000,000	2000,000
- Réserves	26 663,918	8 287,876	3 472,269

## ***LA SODEK-SICAR DANS SON ENVIRONNEMENT***

## II. LA SODEK DANS SON ENVIRONNEMENT

### 2.1. Le bilan 2004 en matière d'investissement :

Pour l'année 2004, la conjoncture économique mondiale demeure marquée par le ralentissement de l'activité économique dans la majorité des pays industrialisés, par la flambée des cours du pétrole brut et le maintien des pressions inflationnistes

Dans ce contexte mondial perturbé, la Tunisie a réussi à réaliser des performances globalement satisfaisantes tant pour la croissance et l'emploi que pour la préservation des équilibres financiers intérieurs et extérieurs et la consolidation des acquis sociaux

C'est ainsi que le taux de croissance en 2004 a atteint 5,8% et ce grâce à la reprise de l'activité de la majorité des secteurs, une bonne pluviométrie et l'adoption de nombreuses mesures tout au long de ces trois dernières années qui ont permis de contenir les impacts négatifs de certains facteurs conjoncturels peu favorables et de préparer l'économie à relever les défis de la prochaine étape conformément aux orientations du programme « La Tunisie de demain » couvrant la période 2005-2009

En effet, l'évolution du PIB s'explique principalement par

- L'augmentation de la valeur ajoutée du secteur agricole au rythme de 9% sur la base d'une production de céréales évaluée à 23,5 millions de quintaux et d'olive à huile à 1,4 millions de tonnes
- La croissance des industries manufacturières de l'ordre de 4,3% en raison des bonnes performances des industries mécaniques et électriques (+6,3%) et des matériaux de construction, céramique et verre (+5%)
- La croissance du secteur non manufacturier de 3,6%
- Et la hausse de la valeur ajoutée des services de 7,6% suite à la reprise du transport et du tourisme au taux respectifs de 6,2% et 7,5% contre 2,2% et 2,3% en 2003

La Tunisie a continué pour cette année à déployer d'importants efforts pour encourager la création d'entreprises notamment innovantes et à forte valeur ajoutée La stratégie nationale de promotion des investissements a touché plusieurs aspects dont notamment la consolidation du rôle des institutions financières

En 2004, le volume global des investissements a atteint 8023 MD enregistrant, ainsi, une augmentation de 6,5% par rapport à l'année passée pour un taux d'investissement atteignant 22,9% du Produit Intérieur Brut

L'investissement dans les industries manufacturières a évolué de 10,1% par rapport à 2003 atteignant 1731 MD

La répartition sectorielle fait apparaître une évolution surtout dans les industries mécaniques et électriques (+92%), les industries chimiques (+40%) et les industries diverses (+16%), alors que le fléchissement a concerné notamment le secteur du textile, habillement (-15%) et celui des matériaux de construction, céramique et verre (-11%)

Pour sa part, la répartition géographique a dégagé une diminution de 10,8% des intentions d'investissement dans les zones de développement régional, diminuant ainsi leur part dans le total de 49,4% en 2003 et 40% en 2004

Dans les services, les intentions d'investissement se sont élevées à 493 MD enregistrant une augmentation de 14% par rapport à l'année 2003

Sur le plan régional, l'investissement privé dans la région de Kasserine a enregistré une hausse de 10% par rapport à 2003, ainsi, le montant global s'est élevé à 57,455 MD contre 52,200 MD en 2003, réparti en 12,716 MD dans le secteur agricole contre 11,585 MD en 2003, 9,488 MD dans les secteurs des industries manufacturières contre 10,739 MD en 2003 et 35,291 MD dans le secteur des services contre 29,876 MD en 2003

## *2.2. Aperçu sur le schéma de développement relatif à l'année 2005 :*

Partant des résultats de l'année 2004 et compte tenu des orientations et des choix tracés dans le programme présidentiel ainsi que des perspectives de développement des secteurs d'activité en relation, en particulier avec l'imminence de nombreuses échéances décisives, le schéma de développement pour l'année 2005 tourne autour d'un certain nombre d'axes dont notamment

### *- Réalisation d'un taux de croissance du Produit Intérieur Brut de 5% :*

C'est un niveau jugé appréciable compte tenu de la décélération prévisible de l'activité agricole, des incertitudes ayant marqué l'environnement économique mondial suite à la flambée des cours de pétrole et les répercussions négatives attendues sur l'économie nationale du démantèlement des accords multifibres

Le schéma de développement prévu pour l'année 2005 suppose une croissance des secteurs autre que l'agriculture et pêche de l'ordre de 6,3% provenant principalement de la relance de l'activité du tourisme, du transport, des télécommunications et des services financiers

La valeur ajoutée du secteur agricole repose sur une saison agricole moyenne compte tenu des précipitations enregistrées fin 2004 – début 2005 et de la poursuite des stratégies décennales (2002-2011) prônant la mobilisation des ressources hydrauliques, la conservation des eaux et du sol et de la forêt Sur cette base, la production de céréales et d'huile d'olive est estimée, respectivement à 18 millions de quintaux et 700 mille tonnes cette année

Parallèlement, les industries manufacturières sont supposées croître de 3,1% contre 4,3% en 2004 en relation surtout avec la décélération des industries agroalimentaires avec une production d'huile d'olive estimée à 140 mille tonnes contre 280 mille tonnes en 2004

Le schéma de croissance des industries manufacturières repose, aussi, sur la reprise des secteurs exportateurs notamment de l'industrie mécanique et électrique suite aux mesures du programme de mise à niveau et le renforcement de la capacité de production des cimenteries Par ailleurs, il est prévu que la valeur ajoutée du textile, habillement et cuir stagnera eu égard aux mutations profondes que connaît ce secteur à cause de l'adhésion de la Chine à l'OMC et surtout de la concurrence imposée par les pays asiatiques et la disparition des accords multifibres

En ce qui concerne les industries non manufacturières, l'évolution de la valeur ajoutée retenue pour 2005 bénéficiera du bon comportement du bâtiment et des travaux publics et de

l'électricité dont la demande est supposée croître de 6,4% contre 4% en 2004 en dépit d'une légère baisse de la production de pétrole brut liée au déclin des gisements d'Ashtart, Isis et Sidi Kilani

Le schéma de développement pour l'année 2005 tient compte également d'une importante croissance dans les services de l'ordre de 9,2% grâce à la poursuite de l'expansion du secteur des technologies de l'information et des communications suite à l'extension attendue de la capacité des réseaux téléphoniques et la diversification des services rendus

Au niveau du tourisme, la croissance projetée pour 2005 se situe autour de 6,5% contre 7,5% en 2004, un tel niveau de croissance se réfère essentiellement à une hausse des nuitées globale estimée à 10% suite à l'effort de commercialisation, de promotion et de diversification du produit tunisien, facteur clé pour la pérennité de ce secteur

*- Amélioration du climat d'affaires en vue de promouvoir l'investissement :*

La réalisation d'une reprise soutenue de l'investissement figure parmi les priorités de l'œuvre de développement durant la prochaine étape, et plus particulièrement, durant l'année 2005 et ce au niveau de la croissance, de l'emploi et de la préservation des équilibres financiers intérieurs et extérieurs

Par ailleurs la concrétisation de l'objectif relatif à l'accélération du rythme d'évolution de l'investissement durant les années à venir revêt le caractère de défi eu égard à l'imminence d'échéances décisives à l'instar du démantèlement des accords multifibres et l'imminence de l'entrée en vigueur effective de la zone de libre échange avec l'Union Européenne

Un certain nombre de mesures ont été prises récemment pour stimuler davantage la création d'entreprises privées et arriver à créer 70 000 entreprises et projets durant les cinq prochaines années, dont notamment

- Définition d'objectifs sectoriels de référence et d'un programme annuel de création d'entreprises et de projets innovants dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services
- Prolongation jusqu'à 2009 du délai de bénéfice de la prime d'investissement pouvant atteindre le taux de 20%, telle que prévue par le Code d'incitation aux investissements
- Elaboration d'un programme d'action pour la promotion des investissements privés dans les activités culturelles et dans les secteurs sociaux et de l'artisanat
- La mise en œuvre d'un programme relatif à l'encouragement de l'investissement du secteur privé, y compris l'investissement étranger, dans les projets d'infrastructure
- Elaboration d'un cadre juridique réglementant la création de nouvelles entreprises par les grandes entreprises, selon la formule de l'essaimage
- Généralisation des centres de télétravail et concevoir une approche sur l'intervention du secteur privé dans la création de ces centres
- La mise en place d'un cadre juridique régissant les pépinières d'entreprises
- Amendement du code des sociétés commerciales par la loi n°2005-12 du 26 janvier 2005 autorisant la réduction du capital exigé pour la création des S A R L à mille Dinars, à 5 mille Dinars pour les S A ne faisant pas appel public à l'épargne et à 50 mille Dinars pour les S A faisant appel public à l'épargne Dans tous les cas, la valeur nominale de la part sociale pour les S A R L ou de l'action pour les S A ne peut être inférieure à un Dinar

- Création d'un portail national sur le réseau Internet et mise au point d'un programme de développement des statistiques relatives aux entreprises, parallèlement à la mise en place d'un mécanisme de suivi de la création des entreprises d'investissement et l'élaboration d'un guide unifié de création des entreprises
- Attribution aux projets créés par les nouveaux promoteurs et les petites et moyennes entreprises une subvention au titre des investissements immatériels pouvant atteindre 50% du coût de l'investissement, avec un plafond de 100 000 Dinars
- Création de huit centres régionaux d'affaires en utilisant les moyens dont disposent les chambres de commerce et d'industrie
- Création d'une banque spécialisée dans le financement des petites et moyennes entreprises au début de l'année 2005
- Relèvement du plafond de l'investissement pour les nouveaux promoteurs et les petites et moyennes entreprises dans les secteurs de l'industrie, l'artisanat et les services dans le cadre du FOPRODI de 3 à 4 millions de Dinars conformément aux décrets n°2005-165 et 2005-166 du 26 janvier 2005
- Attribution aux projets créés par les nouveaux promoteurs et les petites et moyennes entreprises une prime d'étude et d'assistance technique représentant 70% de l'étude et de l'assistance technique avec un plafond de 20 000 Dinars
- Bénéfice des investissements dans les activités de l'industrie, de l'artisanat et des services prévues par l'article 23 du code d'incitation aux investissements et réalisées dans les zones de développement régional prioritaires de la prise en charge par l'Etat durant une période additionnelle de cinq ans, d'une quote part de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale ( Loi de finances pour l'année 2005 )

Sur cette base, le schéma de développement de l'année 2005 s'appuie sur une évolution de l'investissement global au taux de 8,5% pour atteindre 8705 MD. Le taux d'investissement serait de l'ordre de 23,1% du PIB contre 22,9% en 2004 et la part de l'investissement privé se limiterait aux environ de 55,6% des investissements globaux.

En effet, les investissements dans le secteur agricole atteindront 915 MD en 2005 contre 870 MD en 2004 soit une augmentation de 5,2%. Les investissements dans les industries manufacturières augmenteront de 8,6% pour atteindre 1095 MD grâce à la hausse prévisible des investissements dans les industries mécaniques et électriques (+13,5%) en relation avec l'évolution de la demande extérieure.

Pour ce qui des industries non manufacturières, le volume d'investissement atteindra 1087 MD dont 368 MD au niveau du secteur des hydrocarbures et 400 MD au niveau du secteur de l'électricité.

Les investissements dans le secteur des services sont estimés à 4645 MD contre 4277 MD en 2004, en hausse de 8,6%.

Sur le plan régional, le schéma de développement relatif à l'année 2005 prévoit un accroissement de 31% de l'investissement privé en Kasserine, soit un taux de croissance de 21% au niveau du secteur agricole, de 85% dans les industries manufacturières et de 19% dans le secteur des services.

### **2.3. Rôle des SICAR à vocation régionale :**

La création et le développement des PME sont une condition essentielle de la création d'emplois et de richesses dans les régions. Les sociétés de capital risque à vocation régionale apportent des solutions aux PME régionales souhaitant consolider leurs fonds propres et accéder aux fonds provenant du capital risque.

En outre, les SICAR à vocation régionale ont un rôle important à jouer en matière de consolidation des performances régionales, de développement et de promotion de la région et essentiellement en matière de

- Renforcement de la capacité de la région dans la création de projets et l'attraction d'investisseurs,
- Introduction de nouvelles technologies,
- Soutien des nouveaux promoteurs de la région,
- Participation aux programmes de mise à niveau et de développement des entreprises régionales,
- Ouverture de la région sur le monde extérieur,
- Développement de relations de partenariat,
- Opportunités d'investissement dans les créneaux porteurs,
- Exploitation des atouts et des avantages compétitifs de la région,
- Priorité aux projets innovants, technologiques et à haute valeur ajoutée,
- Emergence d'une nouvelle race de promoteurs capable de soutenir l'effort de développement dans la région

Pour ce qui est du Gouvernorat de Kasserine, il a été créé en date du 17 octobre 2002 un comité régional pour la création des entreprises et le développement des projets innovants.

Ce Comité est composé de 13 membres permanents et se réunit périodiquement pour étudier notamment les mesures et moyens susceptibles d'accélérer le rythme de création de nouvelles entreprises dans le Gouvernorat. En effet, ce facteur représente un enjeu essentiel et un impératif stratégique pour la réalisation des objectifs régionaux en matière d'emploi et de développement.

Ce Comité a principalement pour tâches

- D'exploiter les études sectorielles disponibles afin d'identifier les opportunités d'investissement dans le Gouvernorat
- D'étudier les moyens susceptibles de renforcer la capacité d'accélérer le rythme de création d'entreprises dans le Gouvernorat
- D'intensifier le nombre des nouveaux promoteurs dans les créneaux porteurs
- D'améliorer l'intervention des organismes d'encadrement, de promouvoir les projets dans la région et de développer des relations de partenariat entre les entreprises afin de renforcer les opportunités de production et d'investissement
- De suivre l'exécution des projets et d'apporter son appui aux promoteurs à tous les stades du projet

En 2004, les mesures prises par les SICAR à vocation régionale sont notamment

- Renforcement de leur capacité de financement en doublant le capital social, à l'exception de la SODEK.
- Transfert du siège social dans les zones d'intervention en vue de rapprocher leurs services de financement et d'accompagnement des promoteurs et investisseurs et aussi pour une meilleure collaboration avec les organismes régionaux de promotion des investissements

Les SICAR à vocation régionale ont un rôle important à jouer dans la mise en place du programme national pour la création d'entreprises. Toutefois, ces SICAR rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs activités dont notamment

- *Problèmes liés à la zone d'intervention :*
  - Intervention exclusive dans des projets nouveaux (risque élevé) d'où la non possibilité de partage du risque entre création et développement,
  - Absence de possibilité de partage du risque entre les régions vu la limitation de la zone d'intervention,
  - Les investisseurs dans la région rencontrent des difficultés notamment d'ordre administratif et n'encouragent pas les nouveaux à investir,
  - Opportunités d'investissement relativement rares et difficilement concrétisables,
  - Esprit d'association et de partenariat peu développé
- *Problèmes liés au financement des projets :*
  - Faible capacité d'autofinancement des nouveaux promoteurs,
  - Faible capacité de financement de la SICAR,
  - A part les actions ordinaires, les autres instruments financiers ne sont pas adaptés au contexte de notre région vu les conditions spécifiques exigées pour l'émission de ce type de produits,
  - Réticence des banques notamment à l'égard des projets promus par les nouveaux promoteurs
- *Problèmes liés à la sortie :*
  - Dans presque la quasi-totalité des cas, la sortie s'effectue sur le promoteur ou le groupe fondateur du projet d'où une sortie progressive longue et difficile,
  - Les nouveaux promoteurs ne disposent pas dans la plupart des cas d'autres ressources pour racheter la participation de la SICAR à part celles provenant du projet alors que la convention est personnelle,
  - Le cadre juridique du contrat de rétrocession ne permet pas de garantir la rémunération de la SICAR

- *Problèmes liés à l'équilibre financier :*

- La SICAR régionale offre des prestations coûteuses d'encadrement, d'accompagnement et de suivi,
- La rémunération des participations est faible ( plus-value faible dégagée, provisions, absence de plus-values exceptionnelles pour compenser les pertes subies sur de mauvaises affaires, ),
- Les prises de participations s'effectuent en très faibles proportions sur des ressources renouvelées,
- Absence de rémunération des actionnaires compte tenu des bénéfices faibles dégagés et par conséquent difficulté de mobiliser de ressources additionnelles

Compte tenu de l'environnement dans lequel évoluent les SICAR à vocation régionale, l'amélioration de leurs performances ainsi que de leur contribution au développement du secteur privé régional devrait passer par ce qui suit

- Développement d'une stratégie de constitution du portefeuille permettant de garantir un deal flow raisonnable et de qualité
- Mise en place d'une structure efficace pour le suivi et l'accompagnement des projets
- Développement d'un système de gestion en vue de réaliser des sorties dégageant des plus-values raisonnables

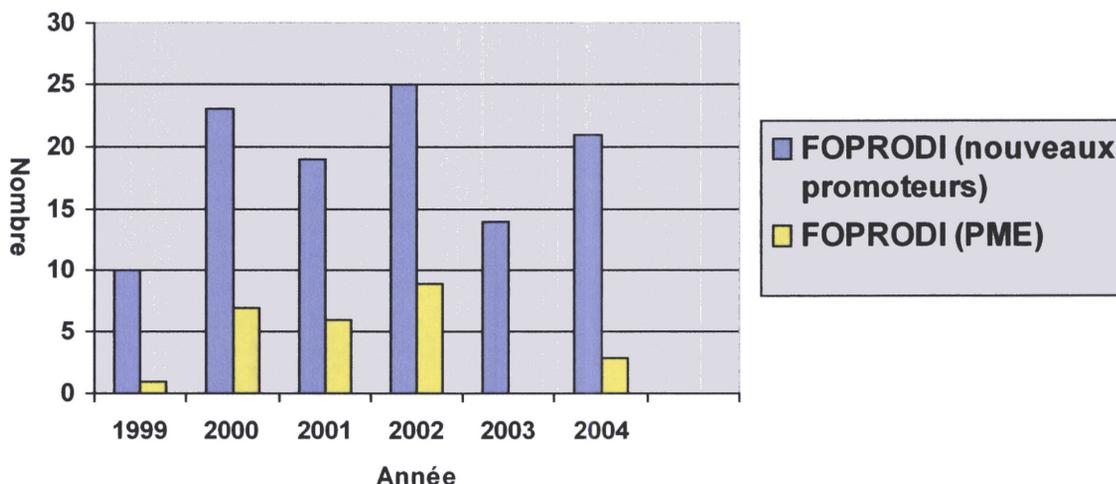
#### ***2.4. Les fonds capitaux à risque :***

Les principaux Fonds capitaux à risque mis à la disposition des SICAR à vocation régionale sont les fonds BEI, le FOPRODI et le RITI Des investigations sont en cours pour faire bénéficier ces SICAR d'autres fonds capitaux à risque

Le FOPRODI, dont le bénéfice est conditionné par la participation d'une SICAR, a réalisé 24 approbations dont 3 PME en 2004 contre 14 approbations « nouveaux promoteurs » en 2003, 34 dont 9 PME en 2002, 25 dont 6 PME en 2001, 30 dont 7 PME en 2000 et 11 dont 1 PME en 1999

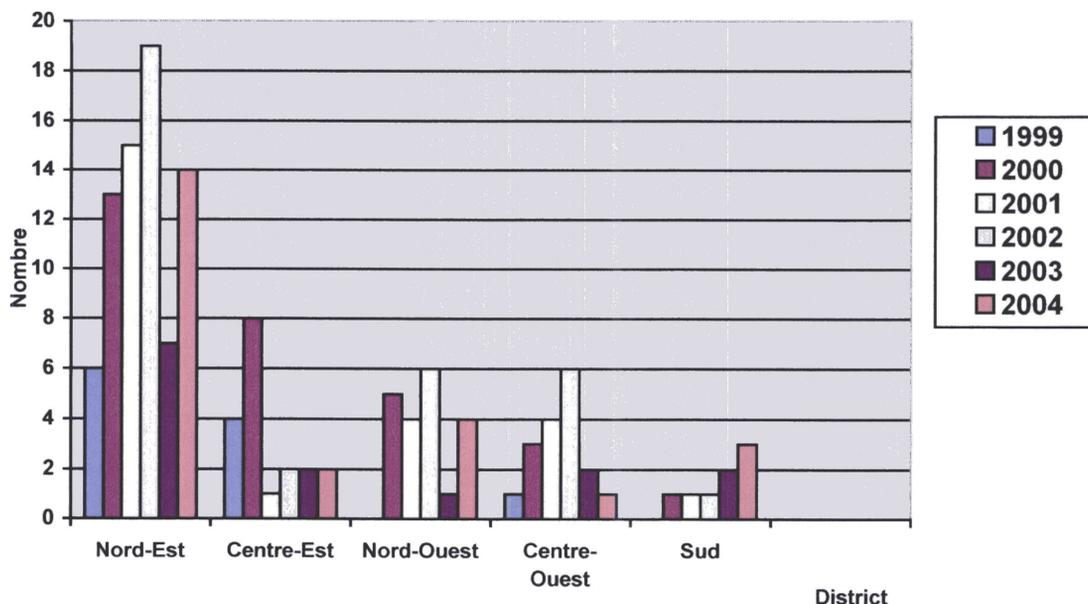
La répartition des approbations FOPRODI « nouvelle formule » par district depuis sa création se présente comme suit :

**Graphique n° 1 : Evolution des approbations FOPRODI durant les cinq dernières années**



Il se dégage de ce graphique que le programme FOPRODI n'est pas arrivé encore à atteindre sa vitesse de croisière en finançant une centaine de projets annuellement comme prévu initialement lors de son démarrage.

**Graphique n°2 : Répartition des approbations FOPRODI par district durant les cinq dernières années.**



Il ressort de ce 2<sup>ème</sup> graphique, que le programme FOPRODI semble aussi incapable à lui seul d'attirer suffisamment d'investissements dans les zones de développement régional  
En effet, sur les 128 projets approuvés depuis le début du programme, seulement 45 ou 35% seront implantés dans l'Ouest et le sud du pays

***LES ACTIVITES DURANT L'EXERCICE 2004***

### III. LES ACTIVITES DURANT L'EXERCICE 2004

#### 3.1. Les demandes de participations :

En l'an 2004, la SODEK a été sollicitée pour participer au financement de 4 projets dont 1 éligible à l'intervention du FOPRODI soit le même nombre qu'en 2003. La SODEK continue à participer en collaboration notamment avec l'Office du Développement du Centre-Ouest dans les journées de sensibilisation et les réunions d'investissement pour promouvoir la création d'entreprises et mieux cibler des projets innovants en rapport avec les potentialités de la région. Elle continue aussi à adapter une approche associative avec les banques concernées pour l'évaluation et l'instruction des dossiers de financement.

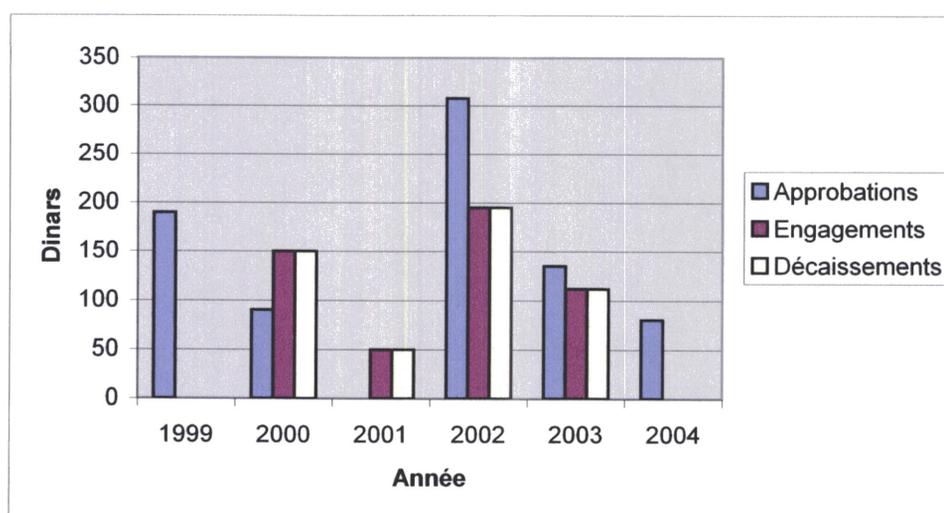
#### 3.2. Les approbations-décaissements :

Les approbations de financement pour des prises de participation au titre de l'année 2004 ont atteint 80 mD contre 135 mD en 2003. Les projets objet de ces approbations sont au nombre de 2 contre 1 en 2003 et concernent 2 projets agricoles avec un montant d'investissement de 340 mD, dont un à Bouzguem et un autre à Foussana.

Le montant total de ces approbations est prévu d'être financé à hauteur de 80 mD sur les ressources propres de la SODEK.

L'évolution des approbations-engagements-décaissements durant ces dernières années s'est présentée comme suit :

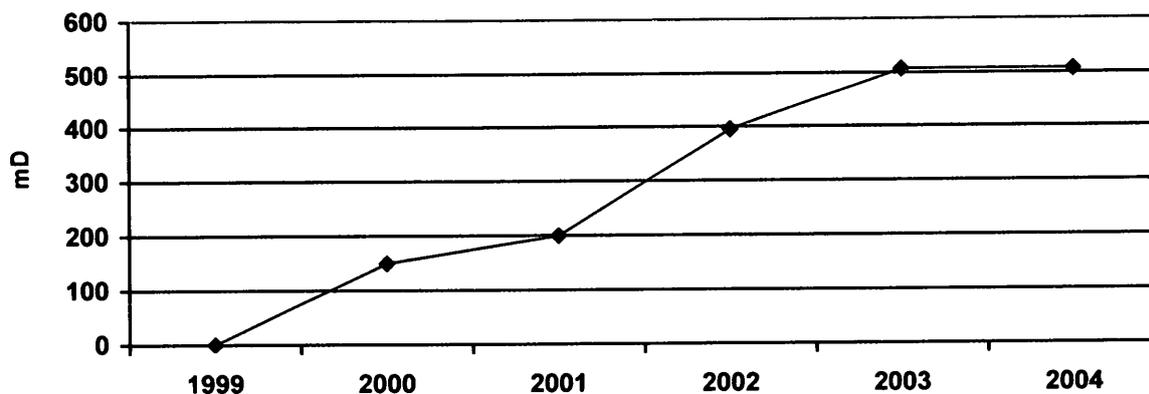
**Graphique n°3 : Evolution des Approbations-Engagements-Décaissements**



### 3.3. Le portefeuille de la SODEK :

Au 31.12.2004, le portefeuille des participations de la SODEK s'élève à 507 mD .Ce portefeuille est constitué de 6 sociétés dont 5 dans le secteur industriel (2 à la zone industrielle de Kasserine, 1 à Ezzouhour, 1 à Sbeitla et 1 à Thala) et 1 projet de services à Kasserine. 5 projets sont en cours d'exploitation et un en cours de réalisation.

**Graphique n°4 : Evolution du portefeuille SODEK**



**Tableau n°3 : Situation du portefeuille de la SODEK au 31.12.2004**

N°	Dénomination de la société	Implantation	Inv. (mD)	Capital (mD)	Participation de la SODEK		Emplois
					(mD)	%	
1	Société SO CO TRA L.	Z.I. Kasserine	160	102	50	49	15
2	Société ENNEJMA	Ezzouhour	170	110	50	45	8
3	Société SEIFEDDINE	Kasserine	125	125	50	40	7
4	Société ALI C O	Echraya	700	200	100	50	10
5	Société SOFAC	Z.I Kasserine	500	165	145 <sup>1</sup>	88	10
6	Société Afrique de marbre	Thala	400	160	112 <sup>2</sup>	70	20
<b>Total général</b>			<b>2055</b>	<b>1027</b>	<b>507</b>	<b>-</b>	<b>70</b>

<sup>1</sup> Dont 90 mD sur le FOPRODI

<sup>2</sup> Dont 72 mD sur le FOPRODI

### **3.4. Suivi des prises de participation :**

Durant l'année 2004, la SODEK a continué à assurer un suivi permanent et continu de ses prises de participation que ce soit en phase de réalisation ou en phase d'exploitation

Par ailleurs, un suivi des activités des sociétés et de leurs situations financières est effectué périodiquement soit à l'occasion de visites de terrain ou bien à travers les documents des réunions de conseils d'administration ou d'assemblées générales

Le suivi porte aussi sur le respect des engagements pris par les promoteurs dans les conventions de rétrocession Il est à signaler que durant l'année 2004, les montants réalisés sous forme d'avances sur cessions de titres dans le cadre de conventions de rétrocession ont atteint 20,5 mD contre 14,6 mD durant l'année 2003

### **3.5. Utilisation des Fonds capitaux à risques :**

En référence à la convention en date du 8 juillet 1999 conclue entre la SODEK et le Ministère des Finances portant sur la gestion des participations imputées sur les ressources du FOPRODI, au 31/12/2004, 2 projets sont approuvés et financés et un en cours d'approbation

**Tableau n° 4 : Les approbations de prises de participation imputées sur le FOPRODI**

<b>Affectation</b>	<b>Concours du FOPRODI</b>		
	<b>Montant (D)</b>	<b>Date approbation</b>	<b>Date décaissement</b>
Société SOFAC	90 000	23/04/2002	30/12/2002
Société Afrique de marbre	72 000	22/08/2002	10/03/2003
Société INFOLAND	60 000	-----	-----
<b>Total</b>	<b>222 000</b>		

D'un autre côté, en référence à la convention en date du 25 novembre 1999 conclue entre la SODEK et le Ministère des Finances portant sur la gestion des participations imputées sur les ressources du RITI et durant l'année 2004, aucune approbation n'a été accordée à un projet bénéficiant du RITI

### 3.6. L'évolution prévisible de l'activité de la société :

Compte tenu de la situation dans laquelle évolue la SODEK, les prévisions de participations au titre de l'année 2004, se présenterait comme suit :

**Tableau n° 5: Les prévisions de participation au titre de l'année 2004**

Nature des projets	2004						2005		
	Nbre	Prévisions Montant (mD)		Nbre	Réalizations Montant (mD)		Nbre	Prévisions Montant (mD)	
		Sur fonds propres	Sur autres ressources		Sur fonds propres	Sur autres ressources		Sur fonds propres	Sur autres ressources
Projets éligibles aux fonds capitaux à risques	3	130	300	-	-	-	2	100	200
Projets non éligibles aux fonds capitaux à risques	1	50	-	-	-	-	1	50	-
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>180</b>	<b>300</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>150</b>	<b>200</b>

Il y a lieu de signaler qu'en début de l'année 2005, deux projets ont déjà bouclé leurs schémas de financement et se préparent au démarrage de la phase réalisation

***LES ETATS FINANCIERS AU 31.12.2004***

LES ETATS FINANCIERS AU 31.12.2004

4.1. Bilans comparés

Tableau n° 6 : Bilans comparés 2004/2003

(En dinars)

ACTIF	Notes	Situation au 31/12/04	Situation au 31/12/03	Variation	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Situation au 31/12/04	Situation au 31/12/03	VARIATION
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
ACTIFS IMMOBILISES					Capital social		1 000 000,000	1 000 000,000	0,000
Immobilisations corporelles		6 949,700	6949,700	0,000	Réserves légales	1 4	7 253,711	7 070,960	182,751
(-) Amortissements		1692 425	849,230	843,195	Réserves	1 5	66 575,955	63 103,686	3 472,269
<i>Valeur nette</i>		<i>5257,275</i>	<i>6 100,470</i>	<i>-843,195</i>	Fonds social		2 000,000	2 000,000	0,000
Immob financières - titres de participations		527 000,000	527 000,000	0,000					
Versmt restant à effect sur titres de part non libérés		0,000	0,000	0,000					
<i>Titres de participations-partie lib</i>		<i>527 000,000</i>	<i>527 000,000</i>	<i>0,000</i>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>				
(-) Provisions		32 541,040		32 541,040	<b>AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		1 075 829,666	1 072 174,646	3 655,020
<i>Valeur nette</i>		<i>494 458,960</i>	<i>527 000,000</i>	<i>-32 541,040</i>					
Autres Immob. Financières		8926,264		8 926,264					
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>508 642,499</b>	<b>533 100,470</b>	<b>-24 457,971</b>	Résultat de l'exercice		-41 121,845	3 655,020	-44 776,865
					<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	1 1	<b>508 642,499</b>	<b>533 100,470</b>	<b>-24 457,971</b>	<b>AVANT AFFECTATION</b>		<b>1 034 707,821</b>	<b>1 075 829,666</b>	<b>- 41 121,845</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>					<b>PASSIFS</b>				
Autres actifs courants	1 2	73 685,949	51 269,214	22 416,735	PASSIFS NON COURANTS		162 000,000	162 000,000	0,000
Placements et autres actifs financiers	1 3	685 129,788	700 161,660	- 15 031,872	Concours sur les ressources FOPRODI		162 000,000	162 000,000	0,000
Liquidités et équivalents		5 041,858	4 706,735	335,123	PASSIFS COURANTS	1 6.	75 792,273	51 408,413	24 383,860
					Autres passifs courants		6 398,773	4 094,913	2 303,860
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>763 857,595</b>	<b>756 137,609</b>	<b>7 719,986</b>	Avances sur cession actions de participation		69 393,500	47 313,500	22 080,000
					<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>237 792,273</b>	<b>213 408,413</b>	<b>24 383,860</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 272 500,094</b>	<b>1 289 238,079</b>	<b>- 16 737,985</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 272 500,094</b>	<b>1 289 238,079</b>	<b>- 16 737,985</b>
					<b>ET PASSIFS</b>				

## NOTES

1.1. Par rapport au 31/12/2003, les *actifs immobilisés* ont connu une variation négative de 24 457,971 Dinars imputable essentiellement

- *Provisions pour dépréciation titres de participation* : - 32 541,040 Dinars
- *Prêt au personnel à long terme* : + 8 926,264 Dinars

1.2. Au 31/12/2004, les *autres actifs courants* s'élèvent à 73 685,949 Dinars détaillés comme suit

• <i>Autres actifs courants</i>	<b>73 685,949 Dinars</b>
➤ Retenues à la source (Avances sur impôts)	31 116,899 Dinars
➤ Avance sur rétrocession de participations	40 000,000 Dinars
➤ Prêt au personnel à court terme	2 219 050 Dinars
➤ Débiteurs divers	350,000 Dinars

1.3. Au 31/12/2004, les *placements et autres actifs financiers* s'élèvent à 685 129,788 Dinars contre 700 161,660 Dinars au 31/12/2003 réalisant ainsi une diminution de 15 031,872 Dinars

• <i>Placements et autres actifs financiers</i>	<b>685 129,788 Dinars</b>
➤ SICAV B H obligataire	685 129,788 Dinars

Au 31/12/2004, le total des actifs s'élève à **1.272.500,094 Dinars** contre **1.289.238,079 Dinars** au 31/12/2003 réalisant ainsi une diminution de **16.737,985 Dinars** due essentiellement aux provisions constatées sur les participations et à la rétrocession de 50% des actions SODEK détenues par le SIDCO

1.4. Au 31/12/2004, les réserves légales s'élèvent à 7 253,711 Dinars réalisant une augmentation de 182,751 Dinars par rapport au 31/12/2003 qui représente l'affectation du bénéfice net de l'année 2003 conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2004

1.5. Les réserves au 31/12/2004 s'élèvent à 66 575,955 Dinars réalisant une augmentation de 3 472,269 Dinars par rapport au 31/12/2003 qui représente l'affectation du bénéfice net de l'année 2003 conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2004,

Au 31/12/2004, les *capitaux propres avant affectation* s'élèvent à 1 034 707,821 Dinars enregistrant une diminution par rapport au 31/12/2003 de 41 121,845 Dinars

1.6. Au 31/12/2003, les *passifs courants* s'élèvent à 75 792,273 Dinars réalisant une variation positive d'un montant de 24 383,860 Dinars par rapport au 31/12/2003 Ils sont détaillés comme suit

• <i>Autres passifs courants</i>	<b>6 398,773 Dinars</b>
➤ Associés – comptes courants	55,600 Dinars
➤ Etat, impôt et taxes (retenues)	364,319 Dinars
➤ Cotisation pour caisse nationale de sécurité	250,629 Dinars
➤ Charges à payer	3 758,568 Dinars
➤ Personnel charges à payer	1 235,441 Dinars
➤ CNSS charges à payer	734,216 Dinars
• <i>Avance sur cessions de participations</i>	<b>69 393,500 Dinars</b>

## 4.2. Etats de résultat comparés

**Tableau n° 7 : Etats de résultat comparés 2004/2003**

<i>DESIGNATION</i>	<i>Notes</i>	<i>(en dinars)</i>		
		<i>Situation au 31.12.04</i>	<i>Situation au 31.12.03</i>	<i>Variation</i>
Revenus des Titres de Placements	2.1.	30 182,040	45 900,276	-15 718,236
Etudes, commissions et prestations de services			500,000	- 500,000
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>30 182,040</b>	<b>46 400,276</b>	<b>-16 218,236</b>
Charges du personnel	2.2.	13 795,741	3 925,000	9 870,741
Dotations aux amortissements		843,195	562,260	280,935
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	2.3.	35 584,552	11 722,140	23 862,412
Autres charges d'exploitation	2.4.	21 209,096	26 299,698	- 5 090,602
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>71 432,584</b>	<b>42 509,098</b>	<b>28 923,486</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-41 250,544</b>	<b>3 891,178</b>	<b>- 45 141,722</b>
Autres gains ordinaires		281,014		281,014
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>-40 969,530</b>	<b>3 891,178</b>	<b>- 44 860,708</b>
Impôts sur les bénéfices		152,315	236,158	-83,843
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORD. APRES IMPOT</b>	2.5.	<b>-41 121,845</b>	<b>3 655,020</b>	<b>- 44 776,865</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-41 121,845</b>	<b>3 655,020</b>	<b>- 44 776,865</b>
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>-41 121,845</b>	<b>3 655,020</b>	<b>-44 776,865</b>

### NOTES :

2.1. Par rapport au 31.12.2003, les revenus de placement ont diminué d'un montant de 15.718,236 Dinars suite à la baisse du rendement des placements en SICAV obligataires.

2.2. Par rapport à 2003, les charges du personnel ont connu en 2004, une variation positive de 9.870,741 Dinars imputable essentiellement au recrutement d'un nouveau cadre .

2.3. Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres s'élèvent au 31/12/2004 à 35 584,552 constituées de la provision pour dépréciation de titres de participation pour un montant de 32 541,040 Dinars et des moins-values sur SICAV Obligataires d'un montant de 3 043, 512 Dinars.

2.4. Les autres charges d'exploitation au 31/12/2004 s'élèvent à 21.209,096 Dinars constituées essentiellement des rémunérations et honoraires payés aux intermédiaires ainsi que

**2.5.** L'exercice 2004 s'est soldé par une perte de 41 121,845 Dinars contre un bénéfice net d'impôts de 3 655,020 Dinars réalisé au titre de l'exercice précédent. Cette baisse est due notamment à l'augmentation des provisions pour dépréciation des participations pour un montant de 32 541,040 Dinars.

### 4.3. Etats de flux de trésorerie comparés

**Tableau n° 8 : Etats de flux de trésorerie comparés 2004/2003**

(En dinars)

DESIGNATION	Notes	Exercice clos au		Variation
		31/12/2004	31/12/2003	
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus	3.1.	29 870,290	45 311,264	-15 440,974
Plus-value sur SICAV BH Obligataire			849,250	- 849,250
Moins-value sur SICAV BH Obligataire		3 043,512	10 710,240	-7 666,728
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	3.2.	43 580,945	33 070,313	10 510,632
Intérêts payés		22,582	34,937	- 12,355
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>-16 776,749</b>	<b>2 345,024</b>	<b>-19 121,773</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			4 199,500	-4 199,500
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières			40 000,000	- 40 000,000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>0,000</b>	<b>- 44 199,500</b>	<b>44 199,500</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Encaissements provenant des participations	3.3.	22 080,000	14 600,000	7 480,000
Décaissements suite rétrocession d'actions de participation	3.4.	20 000,000	45 400,000	-25 400,000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>- 2080,000</b>	<b>- 30 800,000</b>	<b>- 32 880,000</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>- 14 696,749</b>	<b>- 72 654,476</b>	<b>57 957,727</b>
Trésorerie au début de l'exercice		704 868,395	777 522,871	- 72 654,476
Trésorerie à la clôture de l'exercice		690 171,646	704 868,395	- 14 696,749

A partir du 01/01/2004, la SODEK a réalisé un *flux de trésorerie* négatif d'un montant de 14 696,749 Dinars qui s'explique essentiellement par

#### NOTES :

<b>3.1. Encaissements reçus</b>	<b>+ 29 870,290 Dinars</b>
➤ Dividendes sur SICAV Obligataires	+ 30 182,040 Dinars
➤ Moins-values sur SICAV Obligataires	- 311,750 Dinars
<b>3.2. Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</b>	<b>- 43 580,945 Dinars</b>
✓ Prêt au personnel à long terme	12 000,000 Dinars
✓ Personnel rémunérations dues	5 258,506 Dinars
✓ Retenues à la source en faveur de l'état	933,894 Dinars

✓ Débiteurs divers	350,000 Dinars
✓ Charges à payer	3 840,173 Dinars
✓ Achat de fournitures de bureau	373,722 Dinars
✓ Achats divers	131,400 Dinars
✓ Entretien matériel de bureau	122,500 Dinars
✓ Frais d'assistance et prestations de service	5 900,000 Dinars
✓ Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 162,461 Dinars
✓ Frais postaux et frais téléphoniques	1 171,625 Dinars
✓ Annonces, publications	369,196 Dinars
✓ Relations publiques	2 000,000 Dinars
✓ Frais de déplacement et de transport	3 161,500 Dinars
✓ Frais de réceptions	502,000 Dinars
✓ Indemnités représentatives des frais	3 035,000 Dinars
✓ Intérêts et autres dettes	15,000 Dinars
✓ Droits d'enregistrement et de timbre	101,008 Dinars

**3.3. Encaissement provenant des participations + 22 080,000 Dinars**

➤ Avances sur cession des actions de participation ENNEJMA	18 580,000 Dinars
➤ Avances sur cession des actions de participation SEIFEDDINE SERVICES	3 500,000 Dinars

**3.4. Décaissement suite rétrocession d'actions de participation - 20 000,000 Dinars**

➤ Acquisition d'actions SODEK détenues par la SIDCO	20 000,000 Dinars
---	-------------------

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Tunis, le

07 MAI 2005

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2004

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,**

Conformément à la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport sur les états financiers de la société **SODEK** arrêtés au 31/12/2004.

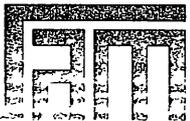
Nous avons audité le bilan ci-joint de la société **SODEK** arrêté au 31/12/2004 ainsi que le compte de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société ; notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes et recommandations généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans ces états et apprécier les principes comptables suivis.

Les états financiers de la **SODEK** arrêtés au 31 Décembre 2004 font apparaître un total net bilan de **1.272.500,094 DT** et un résultat déficitaire de **-41.121,845 DT**.



**A** notre avis, compte tenu des diligences que nous avons accomplies selon les normes de la profession, nous certifions sans réserve que le bilan, l'état de résultat et l'état de flux annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et reflètent fidèlement la situation financière de la société **SODEK** arrêtée au 31/12/2004.

*Le Gérant de la Société*  
**GHARSALLI Med Naceur**



شركة المراجعة والتصرف

SOCIETE D'AUDIT ET DE MANAGEMENT

Tunis, le

07 MAI 2005

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE ARRETE AU 31 AOÛT 2004**

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,***

*En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons qu'aucune convention conclue entre la société et l'un de ses administrateurs ne nous a été communiquée par les responsables de la société.*

*Au cours de nos investigations nous n'avons rencontré aucune opération rentrant dans le cadre des dispositions des textes précités.*

***Le Gérant de la Société  
GHARSALLI Med Naceur***

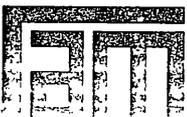


**Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables des Sociétés de Tunisie**

4, Rue de Suede - Tunis - Tel 71 324 835 - 71 321 621 - Fax 71 328 052

S A R L au capital de 1500 dinars - C C B ATB - El Jazira 21 1107 2813 24R C B1149401997 - Code TVA 033091 A/A/1/000

E mail : Sam@planet.tn



Messieurs,

Au terme de cet exposé, je voudrais adresser mes remerciements aux actionnaires et à nos partenaires pour la confiance qu'ils n'ont cessé de manifester à l'égard de la SODEK et sa Direction

***PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE***

## **PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2004, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2004

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2004, en prend acte

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

### **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration

Résultat à affecter 2004 (Déficit)	-41 121,845 Dinars
Résultat reporté (Déficit)	-41 121,845 Dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion relative à l'exercice 2004

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la composition du Conseil d'Administration de la société pour une période de 3 ans (2005-2006-2007) comme suit

- Mr Riadh ABIDA     Président du Conseil
- Conseil Régional du gouvernorat de Kasserine
- B H
- B T L
- SIDCO-SICAR
- C T E I
- S T B
- T S P I
- B S
- Municipalité de Kasserine
- U T I C A

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à